



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E1564

VALABLE JUSQU'AU

11/10/2026

ÉDITÉ LE

07/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1988

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 23/01/2023  
5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROMANS 80.88.26.2

Siret : 343 452 884 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8000913

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 320.260007

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 320.260007

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ENTREPRISE VINCENDON

11 AVENUE JEAN MONNET  
ZA BRIFFAULT EST  
26000 VALENCE

Téléphone : 04 75 42 02 46

Fax : 04 75 42 83 34

Portable : 0617907042

Site Internet :

E-mail : secretariat@sarlvincendon.com

Responsabilité légale :

AMP FINANCIERE (789 976 347) / VINCENDON MARIE PRÉSIDENT / DESBOS ANTOINE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m <sup>2</sup> sans surpresseur Mention RGE	23/05/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	23/05/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	23/05/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT**

**Gérard SÉNIOR**

**SIGNATURE  
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.